Rédacteur : M. Didier Bertrand

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 7 Février 2017

Présents :

Mme. Vilayvanh Lefèbvre	:	Présidente du COGES
M. Didier Bertrand	:	Parent élu au COGES (vice-secrétaire)
M. Jérôme Dubois-Mercent	:	COCAC
M. Sébastien Mathey	:	Proviseur
M. Dominique Goduel	:	Directeur du primaire
M. Saïd El-Moutaoukil	:	Directeur Administratif et Financier
M. Laurent Amselem	:	Représentant du personnel

Excusés :

Mme. Noussone Sreng	:	Secrétaire du COGES
M. Southasen Boulom	:	Parent élu au COGES
M. Matthew Ebdon	:	Parent élu au COGES
M. Sébastien Montier	:	Trésorier du COGES
M. Detsada Soukhaseum	:	Parent élu au COGES

Ordre du jour :

1- Approbation de l'ordre du jour;
2- Approbation du précédent compte rendu ;
3- Point Proviseur : état des travaux de l'extension ;
4- Point Trésorier : proposition d'un audit ;
5- Point DAF : présentation du règlement financier 2017-2018 ;
6- Point DAF : impayés et emprunt bancaire ;
7- Questions diverses ;

	Discussions
	1. Adoption de l'ordre du jour- Acte 1
	L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.
	2. Adoption du PV du CA précédent- Acte 2
	Le procès-verbal de la réunion du CA du mois de novembre **est adopté à l'unanimité**
	3. Point sur les travaux
	À ce jour, nous en sommes à 25% de réalisation du chantier et les fondations sont toutes faites. Nous rencontrons quelques contretemps avec l'architecte sur la réalisation des réseaux électrique et téléphonique conformément au programme. La commission extension se réunira prochainement pour se pencher sur cette difficulté. S'agissant de la route, nonobstant quelques informations contradictoires sur la largeur prévue pour les 800 mètres à construire pour parvenir au lycée, nous avons eu des confirmations de la part des autorités de la ville de Vientiane, notamment lors d'un entretien entre Madame l'Ambassadrice et le Maire de Vientiane. Néanmoins, nous ne disposons d'aucun écrit sur le calendrier des travaux.
	4. Audit financier
	Reporté au prochain CA en l'absence du trésorier
	5. Règlement financier 2017-18 - Acte 3
	Une seule modification a été apportée au règlement financier, il s'agit de l'intégration des éléments suivants dans les frais de scolarité afin d'éviter les différentes campagnes de récolte d'argent auprès des familles : 1- Le coût de toutes les certifications (DELF, HSK, DELE..). +10 $ pour tous les niveaux ; 2- Le coût d'achat d'une tenue de sport. +20 $ et concerne le secondaire uniquement ; 3- Les droits d'inscription au Brevet. +25 $ et concerne le collège ; 4- Les droits d'inscription au Baccalauréat (Première et Terminale). +233 $ et concerne le lycée. La fiche des modalités de paiement a été modifiée sur la forme uniquement. <u>Questions</u> • Intégration des sorties scolaires dans les frais de scolarité : difficile à imaginer, car toutes les sorties n'ont pas le même coût et toutes les classes pas le même nombre de sorties. • Augmentation des frais de scolarité 2015+7%, 2016+7% +7% cette année 2017 et ensuite 5% conformément au plan de financement présenté et adopté en assemblée générale. • Le tarif « entreprise » s'applique aux factures émises à une entreprise uniquement et non pas à des particuliers qui bénéficieraient de remboursements de la part de leur employeur.

6.a	**Les frais de scolarité et les impayés**
	Nous avons enregistré cette année 623 élèves dont les modalités de paiement sont réparties comme suit : - Boursiers : 127 élèves dont 50 sont boursiers à 100% - Enfants du personnel (exonérés) : 16 élèves - Paiement annuel (en une seule fois) : 242 élèves. Coût global de la réduction pour paiement annuel est de 51 500 USD - Paiement trimestriel (en 3 fois) : 220 élèves - Paiement mensuel (en 8 fois) : 85 élèves - Désistement : 10 élèves dont les parents ne sont finalement pas venus à venir au Laos. L'inscription a été enregistrée dans un premier temps puis annulée. Trois familles n'ont payé aucune somme depuis le début de l'année, hormis les frais de réinscription. En ce qui concerne les échéanciers, le service de gestion a enregistré que 53 élèves sont en situation de retard de paiement. 28 élèves ont payé le 1er trimestre, mais pas le 2e, 25 élèves n'ont toujours pas payé le mois de décembre 2016. Le montant des frais de scolarité qui reste à recouvrir d'ici fin avril est de 495 000 dollars, soit 22% du montant global net. C'est plutôt positif puis que ce montant était de 630 000 dollars pendant la même période de l'année scolaire 2015-2016.
6.b	**Financement de l'extension : emprunt bancaire – Acte 4**
i.	Le CoGes a approuvé et signé le contrat de crédit auprès de la banque Transatlantique. Un compte bancaire a été ouvert à cette fin.
ii.	Le contrat prend effet au 20 janvier 2017 malgré le fait que l'école n'a besoin d'utiliser le crédit qu'à partir du 1er avril 2017. Il a été décidé et acté que le service de gestion présente les factures déjà payées sur les fonds propres de l'école à la banque afin que cette dernière verse l'argent sur notre compte. Ceci nous permettra d'amortir les intérêts qu'on devrait payer dans tous les cas. Le service de gestion s'engage à cet effet à étudier les questions suivantes : - Les frais de transfert CIC-BFL éventuellement en passant par un compte en USD à la BRED; - Les meilleurs taux de placement à Vientiane. .
Questions diverses	
1- Attribution de la prime de 200$ pour le chauffeur - Acte 5	
	Une prime de 200 $ a été sollicitée pour un de nos 2 chauffeurs de bus. Celui qui a contribué à l'achat du nouveau bus. Les membres du COGES prennent une décision par courriel sous 48 heures.
2- Est-ce que le RPL a le droit de rencontrer le DAF pour voir en toute transparence de budget quelles sont les possibilités de faire de nouveaux avantages ?	

	Le RPL pourra, avec le proviseur et le DAF, émettre des propositions lors de l'élaboration du budget
3- Assurance rapatriement pour les contrats locaux ?	
	Lors des dernières discussions sur ce point, il avait été établi que ces assurances seraient prises sur demande expresse des personnels. Les débats peuvent reprendre sur ce sujet.
4- Retour sur le séminaire « gouvernance » de Kuala Lumpur en décembre 2016	
	Les problématiques abordées concernent l'ensemble des établissements de la zone, mais les singularités et organisations diffèrent sensiblement. Ainsi, il apparait difficile de glaner des solutions ou conseils d'une structure à une autre. Nous avons néanmoins pu constater que notre fonctionnement était plutôt bien organisé, à tout le moins conforme aux souhaits de l'Agence, sur la répartition des prérogatives entre le proviseur et le CoGes. Par ailleurs, la place au dialogue social est une réalité à laquelle l'établissement est attaché, notamment en incluant en permanence le représentant du personnel dans les réunions et les débats. Enfin, il a été clairement établi que la bonne gouvernance dans les établissements relève essentiellement de la capacité à fluidifier le dialogue, notamment par des rencontres et des échanges en permanence. Il est conseillé d'établir une réunion régulière entre le président et le proviseur.
	Date du prochain Conseil d'Administration : non déterminée

Début de la séance à 17h30
Fin de la séance à 19h30
Le vice-secrétaire, le 7 février 2017